

Initiales du maire

Initiales de la
Dir.Gén/Sec. Très.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

PROVINCE DE QUÉBEC MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 11 septembre 2019 à 13 h, en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli.

Sont présents : Gilles Perron, conseiller; Raymond Côté, conseiller et Josiane Perron, conseillère, formant quorum sous la présidence du maire Rolland Camiré.

Sont absents : Sylvain Côté, conseiller; Philippe Verly, conseiller et Lise Larochelle, conseillère.

Est également présente Nathalie Rousseau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Constatation est faite que chaque membre du conseil a bien reçu l'avis de convocation. Les élus présents consentent à la prise de décision malgré l'absence de remise de la documentation 72 heures à l'avance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Rolland Camiré constate le quorum à 13 h 00 et déclare la séance ouverte.

2019-09-225

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil et aux gens présents. Il est proposé par le conseiller Raymond Côté, appuyé par la conseillère Josiane Perron que l'ordre du jour de la présente soit le suivant :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions du public
4. Adoption du règlement 2019-09 intitulé « Règlement modifiant le règlement de permis et certificats numéro 2004-9 »
5. Deuxième période de questions du public
6. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée.

2019-09-226

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-09 INTITULÉ « RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2004-9 DANS LE BUT DE REMPLACER LA TARIFICATION DU REMANIEMENT DES SOLS »

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la Municipalité du Val-Joli;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de modifier le règlement sur les permis et certificats;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par le conseiller Raymond Côté lors de la séance du 9 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

QUE le projet de règlement numéro 2019-09 est adopté.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-09

VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2004-9 DANS LE BUT DE REMPLACER LA TARIFICATION DU REMANIEMENT DES SOLS

Initiales du maire

Initiales de la
Dir.Gén/Sec. Très.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la Municipalité du Val-Joli;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de modifier le règlement sur les permis et certificats;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par le conseiller Raymond Côté lors de la séance du 9 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté, appuyé par la conseillère Josiane Perron

QUE le projet de règlement numéro 2019-09 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le tableau 2 du chapitre 5, section 1 du règlement sur les permis et certificats numéro 2004-9 est modifié pour le remaniement des sols afin de se lire comme suit :

OBLIGATION DE CERTIFICAT	DÉLAI D'ÉMISSION	TARIFICATION	CADUCITÉ
Remaniement des sols	30 jours	0 \$	3 mois

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Rolland Camiré
Maire

Nathalie Rousseau,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

AUTRES

5. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2019-09-227

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Josiane Perron que la présente séance soit levée à 13 h 10. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rolland Camiré,
Maire

Nathalie Rousseau,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Signé à Val-Joli en date du _____.

Rolland Camiré, maire